

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE  
18 DÉCEMBRE 2018  
19H  
ÉDIFICE MUNICIPAL – QUARTIER BAKER-BROOK**

**Présents-es :** Jean-Pierre Ouellet Maire  
Francine Bossé Directrice adjointe, greffière

**Conseillers-ères présents-es :**

<b>Quartier Saint-François</b>	Pierrette Bouchard	Rino Levasseur
<b>Quartier Clair</b>	Carl Sawyer	Steve Cyr
<b>Quartier Baker-Brook</b>	Francine Caron	
<b>Quartier Saint-Hilaire</b>	Nathalie Toussaint	Michel J. Morin

**Conseiller absent :** Georges Michaud

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La réunion est ouverte à 19h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté.

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration de conflits d'intérêts



#### 4. RÉSOLUTIONS

##### a) Transfert au Fonds d'immobilisations

**Résolution no. 2018-12-18(1)** Il est proposé par la conseillère Nathalie Toussaint, appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Qu'il est résolu que le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska accepte de transférer le montant de 7 000 \$ du compte du Fonds de Fonctionnement Général au compte Fonds d'immobilisations de la Communauté de Haut-Madawaska.

**Motion adoptée.**

##### b) Transfert au Fonds de Réserve du Fonctionnement général

**Résolution no. 2018-12-18(2)** Il est proposé par la conseillère Nathalie Toussaint, appuyé par la conseillère Francine Caron

Qu'il est résolu que le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska accepte de transférer le montant de 56 763 \$ du Fonds de Fonctionnement Général au compte Fonds de Réserve du Fonds de Fonctionnement Général de la Communauté de Haut-Madawaska.

**Motion adoptée.**

##### c) Attribution d'auditeur tel que prescrit par la *Loi sur la gouvernance locale* - Chapitre 18 - Article 79(1)

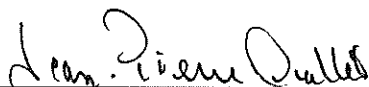
**Résolution no. 2018-12-18(3)** Il est proposé par la conseillère Nathalie Toussaint, appuyé par le conseiller Steve Cyr

Qu'il est résolu que le Conseil de la Communauté de Haut-Madawaska nomme la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, tel que prescrit par la *Loi sur la gouvernance locale* - Chapitre 18 - Article 79(1) - Attribution d'un auditeur, pour l'audit de l'année 2018.

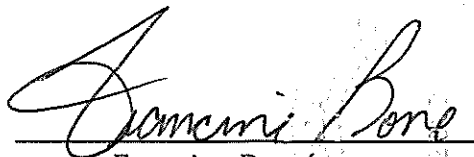
**Motion adoptée.**

#### 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ajournement de la réunion est proposé par la conseillère Pierrette Bouchard à 19h03.



Jean-Pierre Ouellet  
Maire



Francine Bossé  
Greffière